



## Communiqué de presse

Le Grau-du-Roi, le 29 mai 2026

# La Ville expérimente deux zones de plage accessibles aux chiens début juillet

Le Grau-du-Roi rendra accessible deux zones de plage aux chiens à titre expérimental début juillet 2026. Cette initiative de la municipalité répond à une forte demande des résidents et des visiteurs et s'inscrit dans une démarche d'organisation responsable du partage des plages. Il s'agira d'ouvrir un espace délimité au sein des zones suivantes :

- une en zone urbaine, rive droite, plage du Boucanet à hauteur de l'ex Aquaparc ;
- une autre en zone naturelle, à la pointe de l'Espiguette, à proximité du camping municipal.

### Une réponse à une demande forte et légitime

Le Grau-du-Roi est la seule commune du littoral languedocien proche jusqu'à Sète à ne proposer aucune plage accessible aux chiens. La création de zones «dog-friendly» vient apporter une réponse à cet accroissement de la demande.

### Des règles précises pour une cohabitation apaisée

L'enjeu principal est d'organiser une cohabitation apaisée entre tous les usagers de la plage, encadrer les nuisances générées par les chiens (déjections, perturbations des espèces protégées, divagation parmi les usagers de la plage) et de responsabiliser leurs maîtres. Il s'agit bien de profiter de la plage avec son animal, non pas de bénéficier d'un endroit seulement pour faire faire les besoins de son chien ou pour le « le faire courir ».

Les maîtres devront observer les règles suivantes :

- tenir l'animal en laisse obligatoirement (pas de chien en divagation libre) ;
- respecter scrupuleusement les périmètres délimités ;
- ramasser les déjections (seront prévus aux entrées de plage correspondantes des distributeurs de sacs)

La création de ces zones permettra de :

- Offrir un espace dédié et sécurisé pour les propriétaires d'animaux comme pour les usagers de la plage ;
- Préserver les zones de baignade et les secteurs naturels sensibles ;
- Faciliter le travail de contrôle des plages par la police, qui pourront verbaliser les maîtres en dehors de ces zones.

### Un projet expérimental pour la saison 2026

Ce projet sera déployé à titre expérimental cet été. Les autorisations auprès des autorités compétentes sont en cours d'obtention. Des équipements adaptés seront mis en place pour garantir la propreté et la sécurité des zones concernées. Monsieur le maire, Charly Crespe, présentera le projet et ses modalités d'usage à l'occasion de la conférence de presse du 4 juillet.